

Compte rendu provisoire du conseil d'établissement extraordinaire du 17 avril 2023

Présents :

Administration : Mme Campels, MM. Quilleré, Oulhen, Ragouvin, Teissonnière et Jublot

Personnels d'enseignement : Mmes Chabot--Déjà, Ducornez et Fontaine, MM. Aimé et Gagnaire

Personnel ATOS : M. Moulin

Parents d'élèves : Mme Hughes, MM. Brancourt, Vilquin et Salerno

Elèves : Mmes Diabat et Zerah

Membres siégeant avec voix consultative : MM. Consigny, Roussel et Le Dû

Nombre de votants : 18 Quorum atteint

Ouverture de la séance à : 18h12

Secrétaire de séance : M. Teissonnière

Secrétaire de séance adjoint : Mme Chabot--Déjà

Les représentants des personnels, des parents et des élèves demandent à ce que leurs prises de paroles ne soient pas notées nominativement.

Les conseillers des français à l'étranger demandent à ce que leurs noms soient cités.

1. Calendrier scolaire 2023-2024

Madame la Provisoire rappelle que la version présentée lors du Conseil d'établissement du 16 février a été invalidée par l'IEN avec des recommandations précises (mettre en œuvre les 36 semaines et 180 jours).

Elle résume les retours des différentes instances consultées à ce sujet :

- **CVCL : une journée supplémentaire pour entamer la 36ème semaine plutôt en juillet, ne pas impacter les petites vacances**
- **CSD : ne pas impacter les petites vacances**
- **Conseil des maîtres du 1er degré et Conseil d'école :**

Une représentante des personnels du 1er degré résume la teneur des débats

- la circulaire énonce des recommandations et non des obligations, le nombre de journées n'y est pas spécifié.
- proposition d'une prérentrée le 31 août, 898 heures, 176 jours.
- La dérogation pour rentrer le 31 août a été acceptée cette année pour le LF de Kyoto.
- Le LFIT a déjà effectué des prérentrées le 31 août en 2016, 2017, 2018, 2019 et 2021.
- 35 semaines + 1 jour, comme cette année
- le rythme 2 semaines de vacances, 7 semaines de cours serait parfaitement respecté.
- toujours 6 jours fériés (l'IEN à ce sujet n'a pas fait de remarque).
- le calendrier en France prévoit 177 jours pour 852 h, 35 semaines et 2 jours.
- après un jour de rentrée le vendredi le 01/09, démarrer la 1ère période dès lundi 04/09 serait beaucoup plus efficace pédagogiquement, pour tous les élèves, que de venir à l'école 1,2 ou 3 jours en juillet. Ces 3 jours ne seraient que de la garderie avec un très fort taux d'absentéisme (argument soutenu par les représentants des élèves et les représentants des parents au CE)

Lors du conseil d'école les parents ont soutenu cette proposition. Le conseil des maitres est également unanime sur cette proposition.

Les représentants des parents, des élèves et des autres catégories de personnels sont favorables à cette proposition.

Vote : pour à l'unanimité.

2. Parcours des langues

Il a été présenté à l'ensemble des instances préparatoires, il est issu d'un travail conséquent mené par l'équipe de professeurs de japonais lié à l'ouverture de la SIJ en 6ème. Mme la Proviseure salue ce travail qui va se poursuivre, notamment en anglais. Elle remercie chaleureusement les enseignants qui y ont participé.

Elle sollicite l'avis des membres du CE.

Représentants des parents :

- *inquiétude pour le niveau de japonais des élèves Japonais Langue Maternelle qui ne seraient pas en SIJ.*

La SIJ existe déjà au Lycée, le niveau de sortie du parcours ne sera pas modifié, le niveau attendu est C1 ou C2, le changement n'interviendra que sur le collège.

- *que devient la SELO ?*

cette section n'existe qu'en 4ème et 3ème, les enseignants assureront le suivi des cohortes et pourront conseiller les élèves qui ont le profil SIJ

Pour que cette section subsiste, il faut qu'il y ait suffisamment de demandes ce qui ne semble pas être le cas.

- *comment pouvez-vous le savoir puisque cela n'est pas proposé ?*

Cela n'est plus proposé car il n'y avait plus de demandes

- *il est difficile de se prononcer quand on ne connaît pas le contenu de ces parcours*

Au secondaire, les programmes sont clairement définis.

- *dans le contexte du Japon, il est difficile de ne prendre en compte que les programmes.*

Il n'y aura jamais de référence aux programmes de l'école japonaise. Nous nous référons au travail qui est mené par exemple au lycée Jean de La Fontaine, qui accueille des familles japonophones, ou au travail mené dans les établissements en Nouvelle-Calédonie.

Représentants des enseignants 2nd degré :

- *que sera ce 'Japonais découverte' ?*

un regroupement des nouveaux élèves sur 2 années consécutives avec un programme à inventer par les enseignants car ce module n'est pas prévu dans les programmes

- *quel choix pour les JLE du primaire ?*

prendre le japonais en LV2 au collège ou LVC au lycée

- *comment seront définis les groupes de compétences ?*

Une très forte hétérogénéité est constatée dans les groupes, difficile à gérer. Un travail de concertation primaire/secondaire a été initié et doit se poursuivre pour pouvoir constituer ces groupes en fin d'année (test, observations ...)

- *quel impact sur les autres langues en termes de postes ?*

1 seul groupe par niveau en allemand donc pas d'impact

En espagnol, l'impact mathématique probable sera compensé par la montée des cohortes.

- *un élève de CP Parle japonais ne sait pas écrire en japonais. On ne connaît pas les enseignants de japonais. Si l'enseignant ne s'est pas présenté en début d'année (ce qui est étonnant) il suffit de demander à la vie scolaire ou au secrétariat, l'information sera donnée immédiatement.*

Représentants des parents :

- *Et après les 2 ans de japonais découverte ?*

Après la 5ème, l'élève peut choisir le japonais en LV2 (non recommandé pour les familles qui ne veulent pas rester longtemps au Japon) ou en péri-scolaire (à l'étude) ou LVC en lycée.

M. Roussel estime que le japonais est très facile à l'oral et difficile à l'écrit

- *En JLE, des questions se posent sur la progression des élèves, ils font toujours la même chose.*
- *inquiétude depuis l'an dernier sur le contenu des parcours du primaire en japonais. Le nombre de kanjis vu est inférieur à celui qui était abordé auparavant.*
- Les professeurs de Japonais sont les plus à même d'établir le programme.

Représentant des élèves : *Serait-il possible de faire de l'espagnol en péri-scolaire ?*

Cela peut être étudié.

Représentants des enseignants 1er degré :

- *Ils souhaitent s'assurer qu'une explication claire, en termes de perspectives de parcours linguistique, sera adressée aux familles lorsqu'elles devront faire leurs choix.*

Cela sera fait

- Ils ont appris que la demande d'autorisation d'ouverture du PARLE n'a pas été faite l'an dernier alors qu'elle était obligatoire (circulaire juin 2021). Ils font part de leur étonnement. Au-delà de cet étonnement, ils expliquent que cela effrite la confiance envers la direction dont un des rôles est de garantir le respect de la réglementation.
- Pour revenir sur l'inquiétude des parents de voir le niveau de japonais baissé, ils rappellent qu'il y a quelques années, les parcours de japonais avaient un programme de 6 mois "en retard" par rapport aux écoles japonaises et que depuis cette année, le programme suit "un retard d'1 an". Ce changement implique de fait un niveau moindre. Les parcours au secondaire devront prendre en compte cela si l'objectif est de conserver le même de niveau de sortie.
- Concernant les parcours P1, P2, P2+, P3, P3+, des enseignants demandent un retour à ceux-ci, dont l'offre était variée et semblait couvrir les demandes des familles. En termes d'appellation, plutôt que de parler de P1, P2..., nous pourrions les nommer autrement pour correspondre à la politique linguistique actuelle (PARLE ou SIJ, etc.)
- Ils ont eu confirmation que l'heure de langue des lundis, mardis, jeudis et vendredis n'étaient pas réglementaire et qu'il faut un retour à 4x45 minutes.
- Que se passe-t-il si l'avis du CE est opposé au parcours de langue tel que proposé ?

L'ouverture de la SIJ en 6ème, le fait que le japonais devienne LV1 au collège, la fixation à 1h30 des heures de LV en parcours standard sont réglementaires et cela sera donc appliqué. Cela rentre en ligne de compte dans l'homologation. Par contre les parcours japonais découverte, les variations d'horaires en SI et Parle peuvent ne pas être modifiées.

- Les représentants des enseignants 1er degré expliquent leur vote : ils s'abstiendront car leur avis ne leur avait pas été demandé pour la mise en place des parcours actuels, ils leur ont été imposés. Par ailleurs, par définition, les aspects non réglementaires relevés ne nécessitent pas de vote pour revenir à la règle.

Représentants des enseignants 2nd degré : *peut-on séparer le vote pour le primaire et le secondaire ?*

Non car il s'agit d'un parcours qui concerne à la fois le primaire et le secondaire

Représentants des parents : *pour le primaire on ne connaît pas encore le contenu et on ne comprend pas les raisons de la baisse des horaires*. Le contenu sera fixé par les enseignants. La direction a bien pris note des demandes des parents (plutôt matières scientifiques en Emile)

Ils demandent une interruption de séance pour se concerter avant la mise au vote.

Contre : 3 Abstention : 9 Pour : 6 Le parcours est donc adopté.

Les représentants des enseignants du primaire expliquent leur vote par le fait qu'ils n'avaient pas été consultés pour la mise en place du dispositif l'année dernière (SIJ en place depuis un an au primaire) et qu'ils ne comprennent pas pourquoi ils sont appelés à voter maintenant sur les modalités de mise en place.

Les représentants des enseignants 2nd degré expliquent leur vote par le fait qu'il n'y a pas de visibilité sur le primaire et que l'impact sur l'anglais n'est pas encore explicité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

La Proviseure remercie tous les participants.